



## Le GIPM, fédérateur de moyens contre la pollution



Photos Marine nationale / Mael Prigent

*De l'incident portuaire à l'accident environnemental grave, une association loi 1901, le GIPM, (Groupement d'intervention sur les Pollutions Marines), fédère les professionnels de la lutte contre les pollutions marines. Derniers cas en date, quatre yachts brûlés à Golfe-Juan et, bien sûr, le TK. Bremen.*

La tempête Joachim a jeté le cargo TK. Bremen sur la plage d'Erdeven (Morbihan) le vendredi 16 décembre dernier. Deux heures après, les opérations de lutte contre la pollution se mettaient en place. Le scénario : en fonction d'une convention avec les services de l'État, le GIPM, une association loi 1901, chargée de la coordination des moyens professionnels a été mandatée par une réquisition de la Préfecture pour engager les opérations de pompage. Vendredi

30 décembre, les 250 tonnes de fuel de propulsion du navire sinistré avaient été évacués.

En mai dernier, quatre yachts brûlaient dans la baie de Golfe-Juan. Neuf mille litres de carburant se trouvaient à bord des bateaux dont certains avaient coulé à 400 mètres de la plage. Réquisitionné, le GIPM a envoyé sur place les entreprises à même d'intervenir le plus vite possible. Du plus petit incident à l'accident grave, la méthode est toujours la même. Un partena-

riat public/privé peut se mettre en route de manière automatique grâce à une sorte de "club" d'institutionnels, administratifs et entrepreneurs, qui ont décidé de passer des accords préalables pour que, au moment où il y a urgence, aucun obstacle bureaucratique ne vienne ralentir ou gêner l'action.

La gestion des crises relève des services de l'État. En cas de catastrophe, le plan POLMAR se met en place. Mais, pour les pollutions de petite et moyenne am-

pleur, le plan Infra-POLMAR a été créé en 2002. En 2004, à la suite d'une pollution importante dans le port de Cannes, à l'initiative de la Lyonnaise des Eaux (devenue ensuite Suez) un premier partenariat public/privé met en lumière la bonne coordination des moyens terrestres mais les carences techniques et organisationnelles des moyens maritimes.

C'est à la suite de cette première expérience que les Affaires maritimes, la Marine nationale, les

## BLOC-NOTES DE LA MER

services littoraux et de la mer élaborent une sorte de plan Infra-POLMAR "privé" mais sans but lucratif, le GIPM, qui coordonne l'intervention des entreprises membres, qui facturent directement leurs services aux autorités.

Le GIPM n'est pas seulement "pompier" de l'environnement, mais développe aussi des procédures et des systèmes de prévention qui utilisent notamment des moyens électroniques embarqués à bord d'avions.



Prévention contre la pollution à la suite de l'incendie de quatre yachts à Golfe-Juan.



Pompage d'un navire de fruits de mer (en haut)

et pose d'un barrage anti-hydrocarbures à Cannes

